<u>ARMES</u> : les nouvelles règles

Le vieux texte français de 1939, qui classait les armes en huit catégories, a été dépoussiéré. Désormais, en fonction de leur dangerosité, les armes sont classées en quatre catégories qui déterminent leurs **règles d'acquisition et de détention**.

A ↓ ***Armes de guerre***

B ↓ ***Armes principalement utilisées par les tireurs sportifs***

C **D** ***Armes utilisées par les chasseurs***

<u>Le nouveau régime d'acquisition et détention des armes de chasse</u>

(tableau récapitulatif) (source FNC/Comité Guillaume Tell)

Nouveau régime d'acquisition et de détention	Catégorie	Caractéristiques des armes	Type d'arme	Observations
Déclaration	**C**	Armes longues d'épaule à canon lisse ou à canon rayé à répétition manuelle ou semi-automatiques	Carabines et fusils à répétition manuelle, carabines et fusils semi-automatiques, limités à 3 coups	Acquisition, vente ou cession Déclaration obligatoire Cerfa n° 12650*03
		Armes à un coup par canon dont un au moins est rayé	« express », kiplauf, mixtes et drillings…	
Déclaration	**C**	Armes à rayure dispersante ou boyaudage	Fusil bécassier ou spécial grand gibier	
Déclaration	**C**	Armes longues rayées à percussion annulaire à rechargement manuel.	Carabine 22 LR (interdite pour le tir du grand gibier).	
		Carabine à air comprimé (interdite à la chasse)	Puissance supérieure à 20 joules	
Détention libre si acquisition avant le 1er décembre 2011	**D1**	Armes d'épaule à un coup par canon lisse	Fusil à canon lisse juxtaposé ou superposé	Vente ou cession entre particulier. Enregistrement obligatoire. Cerfa n° 14700*04. Acquisition, vente ou cession par un armurier : enregistrement obligatoire ; Cerfa n° 14251*03
Enregistrement Si acquisition après le 1er décembre 2011		Armes d'épaule à un coup par canon lisse	Fusil à canon juxtaposé ou superposé	
Détention libre	**D2**	Armes blanches	Couteaux, dagues, épieux…	Acquisition et détention libre
		Armes neutralisées	Différentes types d'armes dont l'utilisation est définitivement impossible	
		Armes de collection	Armes antérieures à 1900 (sauf exception)	
		Carabine à air comprimé (interdite à la chasse)	Puissance maximale de 20 joules	

Site internet des formulaires Cerfa : www.interieur.gouv.fr